

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 +	43
Total des voix : 121		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélie CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUIX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT.

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambruisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

Délibération n°
22_03_CS3_01

BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION
2021 & AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2021 du budget principal du syndicat mixte, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

... / ...

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent	152 995.09	554 726.12	707 721.21
Déficit			
Part affectée à l'investissement			
RECETTES de l'exercice 2021			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 008 866.00	3 576 510.00	4 585 376.00
Recettes nettes de l'exercice (b)	152 606.40	2 747 118.34	2 899 724.74
DEPENSES de l'exercice 2021			
Autorisations budgétaires totales (c)	1 008 866.00	3 576 510.00	4 585 376.00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	176 182.71	2 738 889.61	2 915 072.32

RESULTATS de l'exercice 2021			
Excédent (b) – (d)		8 228.73	
Déficit (d) – (b)	23 576.31		15 347.58

RESULTATS DE CLOTURE 2021			
Excédent	129 418.78	562 954.85	692 373.63
Déficit			

RESTES A REALISER de la section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	solde
	517 749.00	388 200.00	-129 549.00

AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2022			
R 001 / Investissements	129 418.78		
R 1068 / Investissement	130.22		
R 002 / Fonctionnement		562 824.63	

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2021 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

M. Bernard CLAP Président quitte la séance qui est alors présidée par Mme Sophie VAGINAY RICOURT, 1^{ère} vice-présidente

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical (M. Bernard CLAP n'ayant pas pris part au vote) :

- Approuvent le compte administratif 2021 du budget principal du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et sa conformité au compte de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Décident d'affecter les résultats 2021 au BP 2022 tels qu'énoncés ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 16	45
Total des voix : 125		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélie CARTON : Blioux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT.

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambruisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

Date de convocation :
18/03/2022

Délibération n°
22_03_CS3_02



BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2022, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	3 664 335.00	3 101 510.37
Résultat de fonctionnement reporté		562 824.63
Total section de fonctionnement	3 664 335.00	3 664 335.00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	458 761.00	458 891.22
Restes à réaliser de l'exercice précédent	517 749.00	388 200.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		129 418.78
Total section d'investissement	976 510.00	976 510.00

BUDGET TOTAL	4 640 845.00	4 640 845.00
---------------------	---------------------	---------------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2022 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident d'attribuer au budget autonome de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon 2022, une dotation de fonctionnement non remboursable de 96 995 €
- Décident d'attribuer au budget Gestion Grand Site – parkings 2022, une subvention exceptionnelle d'exploitation de 11 318 € en application de l'article L 2224-2 1^{er} alinéa du CGCT,
En effet, les travaux de construction de la maison de site n'étant pas finalisés, l'exploitation du service nécessite au titre de l'exercice 2022, la location de structures d'accueil temporaires (toilettes sèches et mobil'hom / espace d'accueil).
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Confirment le maintien de la provision constituée de 2013 à 2016 pour un montant de 120 000 € pour risques statutaires ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2022.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 +	43
Total des voix : 121		

Date de convocation :
18/03/2022

Délibération n°
22_03_CS3_03

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélia CARTON : Blioux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUIX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT.

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambrousse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

**REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS
FREQUENTES DU VERDON**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION
2021 & AFFECTATION DU RESULTAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2021 du budget de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent	474 429.78		473 754.25
Déficit		675.53	
Part affectée à l'investissement			
RECETTES de l'exercice 2021			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 630 559.18	247 745.02	4 878 304.20
Recettes nettes de l'exercice (b)	1 433 943.56	164 212.41	1 598 155.97
DEPENSES de l'exercice 2021			
Autorisations budgétaires totales (c)	4 630 559.18	247 745.02	4 878 304.20
Dépenses nettes de l'exercice (d)	1 313 772.9	164 934.86	1 478 707.76

RESULTATS de l'exercice 2021			
Excédent (b) – (d)	120 170.66		119 448.21
Déficit (d) – (b)		722.45	

RESULTATS DE CLOTURE 2021			
Excédent	594 600.44		593 202.46
Déficit		1 397.98	

RESTES A REALISER de la section d'investissement		Solde des RAR	
Dépenses	1 189 944.00	- 404 292.00	
Recettes	785 652.00		

AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2022			
R 001 / Investissements	594 600.44		
R 1068 / Investissement	0		
D 002 / Fonctionnement		1 397.98	

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2021 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

M. Bernard CLAP Président quitte la séance qui est alors présidée par Mme Sophie VAGINAY RICOURT, 1^{ère} vice-présidente

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical (M. Bernard CLAP n'ayant pas pris part au vote) :

- Approuvent le compte administratif 2021 et sa conformité au compte de gestion 2020 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers du budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Décident d'affecter les résultats 2021 au BP 2022 tels qu'énoncés ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 +	45
Total des voix : 125		

Date de convocation :
18/03/2022

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélie CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUIX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT.

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambruisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

**REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS
FREQUENTES DU VERDON**

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la Régie réuni 24 février 2022, le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2022 du budget à simple autonomie financière de la Régie d'aménagement et gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	237 132.02	238 530.00
Résultat de fonctionnement reporté	1 397.98	
Total section de fonctionnement	238 530.00	238 530.00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	2 026 196.00	1 835 887.56
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 189 944.00	785 652.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		594 600.44
Total section d'investissement	3 216 140.00	3 216 140.00

BUDGET TOTAL	3 454 670.00	3 454 670.00
---------------------	---------------------	---------------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2022 de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident de reverser au budget principal du PNR Verdon 2022 la somme forfaitaire de 5000 € correspondant à une participation aux charges de structure au titre de l'exercice 2022 ;
- Décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2022, les charges de personnel relatives à la Régie et qui auront été payées sur le budget principal du Parc pour un montant maximum de 38 600,00 € ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2022.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 16	43
Total des voix : 121		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélia CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUXX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT.

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambuisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTISTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

Date de convocation :
18/03/2022

Délibération n°
22_03_CS3_05



BUDGET ANNEXE NAVETTE DES GORGES DU VERDON

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2021 & AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2021 du budget annexe Navette des Gorges du Verdon, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

... / ...

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent	0	6 715.74	6 715.74
Déficit			
Part affectée à l'investissement			
RECETTES de l'exercice 2021			
Prévisions budgétaires totales (a)	30 000.00	135 000.00	165 000.00
Recettes nettes de l'exercice (b)	0	106 574.43	106 574.43
DEPENSES de l'exercice 2021			
Autorisations budgétaires totales (c)	30 000.00	135 000.00	165 000.00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	20 030.50	57 780.54	77 811.04

RESULTATS de l'exercice 2021			
Excédent (b) – (d)		48 793.89	28 763.39
Déficit (d) – (b)	20 030.50		

RESULTATS DE CLOTURE 2021			
Excédent		55 509.63	35 479.13
Déficit	20 030.50		

RESTES A REALISER de la section d'investissement		Solde des RAR	
Dépenses	6 266.50	3 759.50	
Recettes	10 015.00		

AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2022			
D 001 / Investissements	20 030.50		
R 1068 / Investissement	16 282.00		
D 002 / Fonctionnement	39 227.63		

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2021 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

M. Bernard CLAP Président quitte la séance qui est alors présidée par Mme Sophie VAGINAY RICOURT, 1^{ère} vice-présidente

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical (M. Bernard CLAP n'ayant pas pris part au vote) :

- Approuvent le compte administratif 2021 et sa conformité au compte de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers du budget annexe Navette des Gorges du Verdon et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Décident d'affecter les résultats 2021 au BP 2022 tels qu'énoncés ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 +	45
Total des voix : 125		

Date de convocation :
18/03/2022

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélie CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUXX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT.

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracéni Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambruisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

Délibération n°
22_03_CS3_06

BUDGET ANNEXE NAVETTE DES GORGES DU VERDON

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu la délibération du 12 février 2020 portant création d'un budget annexe Navette des Gorges du Verdon à compter de l'exercice 2020 ;

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2022 du budget annexe Navette des Gorges du Verdon qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

<i>Montants HT</i>	SECTION D'EXPLOITATION	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	139 727.63	100 500.00
Résultat de fonctionnement reporté		39 227.63
Total section de fonctionnement	139 727.63	139 727.63

<i>Montants HT</i>	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	13 150.00	29 432.00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	6 266.50	10 015.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 030.50	
Total section d'investissement	39 447.00	39 447.00

BUDGET TOTAL	179 174.63	179 174.63
---------------------	-------------------	-------------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2022 du budget annexe NAVETTE des GORGES DU VERDON par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2022, les charges de personnel relatives au budget NAVETTE et qui auront été payées par le budget Parc pour un montant maximum de 6 000 € ;
- Décident de rembourser au budget de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, en fin d'exercice 2022, les charges de personnel relatives au budget NAVETTE et qui auront été payées par le budget Régie pour un montant maximum de 3 000 € ;
- Décident de rembourser au budget Gestion Grand Site - parkings, en fin d'exercice 2022, les charges de personnel relatives au budget NAVETTE et qui auront été payées par le budget Parkings pour un montant maximum de 4 000 € ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Décident de fixer la durée des amortissements du système de réservation et de paiement en ligne à 2 ans
- Décident de constituer une provision pour risque d'exploitation de 14 500 €
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2022.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 16	43
Total des voix : 121		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélie CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUIX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambuisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON.

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT

Date de convocation :
18/03/2022

Délibération n°
22_03_CS3_07



BUDGET ANNEXE GESTION GRAND SITE – PARKINGS

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021, DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2021 & AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2021 du budget annexe du SPIC Gestion Grand Site – Parkings, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

... / ...

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent	0	0	0
Déficit	0	0	
Part affectée à l'investissement	0	0	
RECETTES de l'exercice 2021			
Prévisions budgétaires totales (a)	680 694.02	160 025.00	840 719.02
Recettes nettes de l'exercice (b)	680 694.02	90 092.89	770 786.91
DEPENSES de l'exercice 2021			
Autorisations budgétaires totales (c)	680 694.02	160 025.00	840 719.02
Dépenses nettes de l'exercice (d)	680 694.01	98 681.90	779 375.91

RESULTATS de l'exercice 2021			
Excédent (b) – (d)	0.01		
Déficit (d) – (b)		8 589.01	8 589.00

RESULTATS DE CLOTURE 2021			
Excédent	0.01		
Déficit		8 589.01	8 589.00

RESTES A REALISER de la section d'investissement		Solde des RAR	
Dépenses	0	0	
Recettes	0		

AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2022	
R 001 / Investissements	0.01
R 1068 / Investissement	0
D 002 / Fonctionnement	8 589.01

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2021 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

M. Bernard CLAP Président quitte la séance qui est alors présidée par M. Jacques ESPITALIER, vice-président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical (M. Bernard CLAP n'ayant pas pris part au vote) :

- Approuvent le compte administratif 2021 et sa conformité au compte de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers du budget annexe Gestion Grand Site – parkings et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Décident d'affecter les résultats 2021 au BP 2022 tels qu'énoncés ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 16	45
Total des voix : 125		

Date de convocation :
18/03/2022

Délibération n°
22_03_CS3_08



Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélie CARTON : Blioux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUIX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT.

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougion) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambrousse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT

BUDGET ANNEXE GESTION GRAND SITE – PARKINGS

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 & MODIFICATION DE LA REGEI DE RECETTES PARKINGS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu la délibération du 4 février 2021 portant création d'un budget annexe Gestion Grand Site : Parkings à compter de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du comité syndical en date du 1^{er} avril 2021 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement sur les parkings Point Sublime et couloir Samson, modifiée par délibération du comité syndical en date du 24 juin 2021 ;

Le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2022 du budget annexe Gestion Grand Site - Parkings qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section d'exploitation et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

<i>Montants HT</i>	SECTION D'EXPLOITATION	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	137 010.99	145 600.00
Résultat de fonctionnement reporté	8 599.01	
Total section de fonctionnement	145 600.00	145 600.00

<i>Montants HT</i>	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	23 625.00	23 624.99
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0.01
Total section d'investissement	23 625.00	23 625.00

BUDGET TOTAL	169 225.00	169 225.00
---------------------	-------------------	-------------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2022 du budget annexe Gestion Grand Site - Parkings par chapitre en section d'exploitation et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Décident de fixer la durée des amortissements comme suit :
 - Installations techniques (dont barrière et caisse automatique) : 15 ans
 - Travaux d'aménagement des parkings : 30 ans
- Décident d'augmenter le fonds de caisse de la régie de recettes Parkings pour le passer à 1 000 € ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2022.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP

DEL22_03_CS3_08



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 +	43
Total des voix : 121		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélie CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUXX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougion) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambrousse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTESTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

Date de convocation :
18/03/2022

Délibération n°
22_03_CS3_09



BUDGET ANNEXE GEMAPI

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2021 du budget annexe GEMAPI, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

... /

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2020			
Excédent	43 420.79	68 808.83	112 229.62
Déficit			
RECETTES de l'exercice 2021			
Prévisions budgétaires totales (a)	533 125.00	1 726 505.00	2 259 630.00
Recettes nettes de l'exercice (b)	203 933.29	924 367.94	1 128 301.23
DEPENSES de l'exercice 2021			
Autorisations budgétaires totales (c)	533 125.00	1 726 505.00	2 259 630.00
Dépenses nettes de l'exercice (d)	229 769.2	913 645.84	1 143 415.04
RESULTATS DE L'EXERCICE 2021			
Excédent (b) – (d)		10 722.10	
Déficit (d) – (b)	25 835.91		15 113.81
RESULTATS DE CLOTURE 2021			
Excédent	17 584.88	79 530.93	97 115.81
Déficit			

RESTES A REALISER de la section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	solde
	91 981.00	102 762.60	

AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2022	
R001 / Investissement	17 584.88
R002 / Fonctionnement	79 530.93

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers pour le même exercice 2021 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

M. Bernard CLAP Président quitte la séance qui est alors présidée par M. Jacques ESPITALIER, vice-président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical (M. Bernard CLAP n'ayant pas pris part au vote) :

- Approuvent le compte administratif 2021 et sa conformité au compte de gestion 2021 de Monsieur le Trésorier de Riez - Moustiers du budget annexe GEMAPI et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Décident d'affecter les résultats 2021 au BP 2022 tels qu'énoncés ci-dessus,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 +	45
Total des voix : 125		

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Antoine FAURE : Aups ; Liliane MONTALAND : Bargème ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Aurélie CARTON : Blieux ; Amélie ROUVIER : Brenon ; Philippe MARANGES : Castellane ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Jean-Charles OEIL : La Garde ; Jean-Claude MIVIELLE : La Martre ; Christine NEURY : La Palud sur Verdon ; Jean-Paul ROUX : Le Bourguet ; Pierre TAMBOURIN : Moissac Bellevue ; Gérard BOUX : Peyroules ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Nicolas STAMPFLI : St Laurent du Verdon ; Nicole MOULIN : Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP : Trigance ; Bernard MAGNAN : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Yana BREZINA : La Roque Esclapon ; Bruno BICHON : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; Christophe BIANCHI : Durance Luberon Verdon Agglomération ; Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) à Jean-Marie PAUTRAT ; Patrick ROY (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; Gilles LOMBARD (Ginasservis) à Paul CORBIER ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Gérard LAGARDE (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; Claude CHAILAIN (Lambuisse) à Philippe MARANGES ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Martine ZERBONE (Draguignan) à Annick BATTISTI ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Alain SAVARY (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : Georges BOTELLA à Sophie VAGINAY RICOURT.

Délibération n°
22_03_CS3_10



BUDGET ANNEXE GEMAPI

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Sur proposition de la formation GEMAPI réunie le 3 mars 2022, le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2022 du budget annexe GEMAPI qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	2 576 250.00	2 496 719.07
Résultat de fonctionnement reporté		79 530.93
Total section de fonctionnement	2 576 250.00	2 576 250.00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2022	98 696.00	70 329.52
Restes à réaliser de l'exercice précédent	91 981.00	102 762.60
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		17 584.88
Total section d'investissement	190 677.00	190 677.00

BUDGET TOTAL	2 766 927.00	2 766 927.00
---------------------	---------------------	---------------------

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2022 du budget annexe GEMAPI par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident de reverser au budget principal du PNR Verdon 2022 la somme forfaitaire de 35 000 € correspondant à une participation aux charges de structure au titre de l'exercice 2022 ;
- Décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2022, les charges de personnel relatives au budget GEMAPI et qui auront été payées sur le budget principal du Parc pour un montant maximum de 149 910 € ;
- Confirment le maintien de la provision pour risques statutaires constituée en 2020 pour 88 500 € ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2022.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 +	45
Total des voix : 125		

Date de convocation :
18/03/2022

Délibération n°
22_03_CS3_11

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Liliane MONTALAND** : Bargème ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Aurélia CARTON** : Blieux ; **Amélie ROUVIER** : Brenon ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Charles OEIL** : La Garde ; **Jean-Claude MIVIELLE** : La Martre ; **Christine NEURY** : La Palud sur Verdon ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Pierre TAMBOURIN** : Moissac Bellevue ; **Gérard BOUIX** : Peyroules ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Nicolas STAMPFLI** : St Laurent du Verdon ; **Nicole MOULIN** : Ste Croix du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Bernard MAGNAN** : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Yana BREZINA** : La Roque Esclapon ; **Bruno BICHON** : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI**, **Sophie VAGINAY-RICOURT**

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; **Christophe BIANCHI** : Durance Luberon Verdon Agglomération ; **Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougou) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Patrick ROY** (Roumoules) à Nicolas STAMPFLI ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à Jacques ESPITALIER ; **Gilles LOMBARD** (Ginasservis) à Paul CORBIER ; **Alina ORANGE** (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; **Lucie GOSSMAN** (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; **Gérard LAGARDE** (Riez) à Amélie ROUVIER.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) à Liliane MONTALAND ; **Claude CHAILAIN** (Lambruisse) à Philippe MARANGES ; **Mélanie SOULLE** (Montmeyan) à Corinne PELLOQUIN ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; **Martine ZERBONE** (Draguignan) à Annick BATTESTI ; **Jean FLORIMOND** (Communauté de communes Pays de Fayence) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Alain SAVARY** (St Paul lez Durance) à Bruno BICHON

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : **Georges BOTELLA** à Sophie VAGINAY-RICOURT.

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES ET DE L'ORGANIGRAMME DE L'EQUIPE AU 1^{ER} AVRIL 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Vu la délibération du Bureau en date du 22 mars 2016 approuvant le projet d'équipe du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date du 17 décembre 2022 modifiant le projet d'équipe et l'organigramme

Vu l'avis rendu par le comité technique placé auprès du Centre de gestion des Alpes de Haute Provence en date du 17 mars 2022

Le Président expose,

Avec l'évolution des besoins du territoire en termes de développement économique générique et l'augmentation récente des projets et des enjeux portés par le pôle Développement, comme de la charge de travail constatée du responsable de pôle, les élus du Parc ont souhaité réfléchir à l'évolution de l'organisation de ce pôle dans le contexte du départ du responsable de pôle Développement. Différents scénarios ont donc été étudiés pour tenir compte :

- de l'évolution de rôle nécessaire du parc en termes de soutien au développement économique du territoire, compétence développée récemment par les intercommunalités du territoire, et donc d'un moindre besoin de soutien généraliste du Parc sur ce sujet,

- de l'augmentation de la taille du pôle avec la poursuite de la mise en place des équipes saisonnières de gestion de sites ou du dispositif écocardes (même si elles sont chacune gérée par un encadrant intermédiaire)
- du développement à venir des questions de gestion de sites aménagés dans le cadre de l'Opération grand site des gorges, et bientôt des lacs du Verdon
- de l'évolution des enjeux agricoles du territoire et de la demande de les prendre en compte plus fortement dans la future charte du Parc en développant des actions pour le maintien du pastoralisme, la préservation de la biodiversité agricole, l'évolution des pratiques pour diminuer leur impact sur l'environnement...
- du besoin d'un renfort de l'équipe sur les questions agricoles pour répondre aux priorités de la nouvelle charte,
- de la multiplication des gros projets portés par ce pôle (d'investissements ou d'animations) financés par de nombreux partenaires financiers demandant une attention particulière,
- et de la très faible probabilité de lui trouver un nouveau responsable de pôle présentant les mêmes compétences et à même de porter un pôle aux enjeux aussi différents. En effet, notre chargé de mission développement qui avait une formation généraliste en termes de développement économique avait développé au fur et à mesure des années ses compétences en matière agricole en particulier.

Après analyse des enjeux et du fonctionnement du pôle et échanges avec le responsable de pôle, les élus du parc ont donc **proposé l'évolution du pôle développement pour le scinder en deux pôles plus petits**, chacun géré par un responsable de pôle spécifique qui permettrait de :

- 1- créer deux pôles de taille plus petite pour faciliter le suivi des enjeux, des projets et des équipes dédiées :
 - un Pôle Agricultures et pastoralisme,
 - un Pôle Ecotourisme et gestion des sites fréquentés
- 2- renforcer l'équipe technique dédiée aux questions agricoles de deux manières complémentaires :
 - a. en **faisant évoluer le poste actuel de « chargé de mission agriculture » en un poste de « chargé de projet biodiversité domestique »** pour prendre en compte le développement du plan d'action biodiversité domestique fruitière développé récemment par le Parc et le besoin d'opérationnalité.
 - b. et en **créant un emploi permanent d'ingénieur de « chargé de mission agriculture et pastoralisme – Responsable de pôle »** pour pouvoir dégager une ingénierie supplémentaire / traiter les nouveaux enjeux stratégiques / aller chercher de nouveaux moyens financiers parfois complexes / accompagner techniquement les agents en charge des questions agricoles...
- 3- tenir compte du moindre besoin en termes de développement économique générique, en supprimant le poste de chargé de mission développement
- 4- de renforcer le nombre de responsable de pôle et répartir la charge d'encadrement de l'ancien responsable de pôle développement **en confiant cette fonction au chargé de mission tourisme actuel ainsi qu'au futur chargé de mission agricultures et pastoralisme.**

Cette évolution du pôle développement durable en 2 pôles va permettre également de mieux faire correspondre l'organisation technique à l'organisation politique du syndicat et aux commissions thématiques existantes qui portent les mêmes intitulés (Agricultures et pastoralisme / Ecotourisme et gestion des sites fréquentés), ainsi que de faciliter l'encadrement des agents par les 2 nouveaux responsables de pôles qui n'interviendront plus que dans un seul domaine de compétences (agriculture ou tourisme) .

Les 9 agents déjà présents à l'année au sein du pôle Développement (en plus de l'emploi permanent d'ingénieur qui serait créé) ainsi que les agents saisonniers (écocardes ou de gestion des sites Point Sublime-Couloir Samson-Cavalier) sont concernés par l'évolution de l'organisation des services. Si cette évolution est validée, ils verront leur fiche de poste évoluer pour prendre en compte la modification de leur pôle de rattachement et de leur responsable de pôle.

Le projet d'organigramme 2022 permettra également d'afficher la **reconduction pour l'été 2022 de la gestion expérimentale et saisonnière des parkings et de l'accueil sur les sites du Point sublime - couloir Samson**, en attendant la finalisation des travaux de la maison de site fin 2022. L'expérimentation menée en 2021 ayant donné satisfaction, la même organisation en termes RH est proposée en 2022.

D'autre part pour information le projet d'organigramme 2022 du syndicat mixte va permettre d'intégrer également **des évolutions en lien avec des emplois non-permanents** qui se sont terminés fin 2021, ont été créés ou pourraient l'être (suite au DOB) en lien avec des moyens temporaires que le syndicat a obtenus ou en voie d'obtention grâce à des appels à projets pour mener des missions temporaires traduites par **des contrats de projet** :

- fin de mission de technicien chargé de dépollution des lacs (12 mois sur financements spécifiques) fin 2021,

- fin de mission de technicien inventaires zones humides (12 mois sur financements spécifiques) fin 2021
- nouvelle mission de technicien atlas communaux de la biodiversité – zones humides (24 mois sur financements spécifiques) début 2022,
- nouvelle mission de chef(fe) de projet schéma des d'accueil lacs (24 mois sur financements spécifiques) prévue pour mai 2022,
- nouvelle mission possible de Chargé(e) de gestion qualité des eaux et nappes souterraines (12 ou 24 mois en cas d'obtention de financement spécifiques pour réaliser une étude).

L'ensemble des agents concernés par ces évolutions de l'organisation des services ont été informés de la procédure. Leurs traitements et salaires seront maintenus à l'identique.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Approuvent l'évolution de l'organisation des services telle que présentée,
- Approuvent l'organigramme 2022 joint en annexe de la présente délibération.

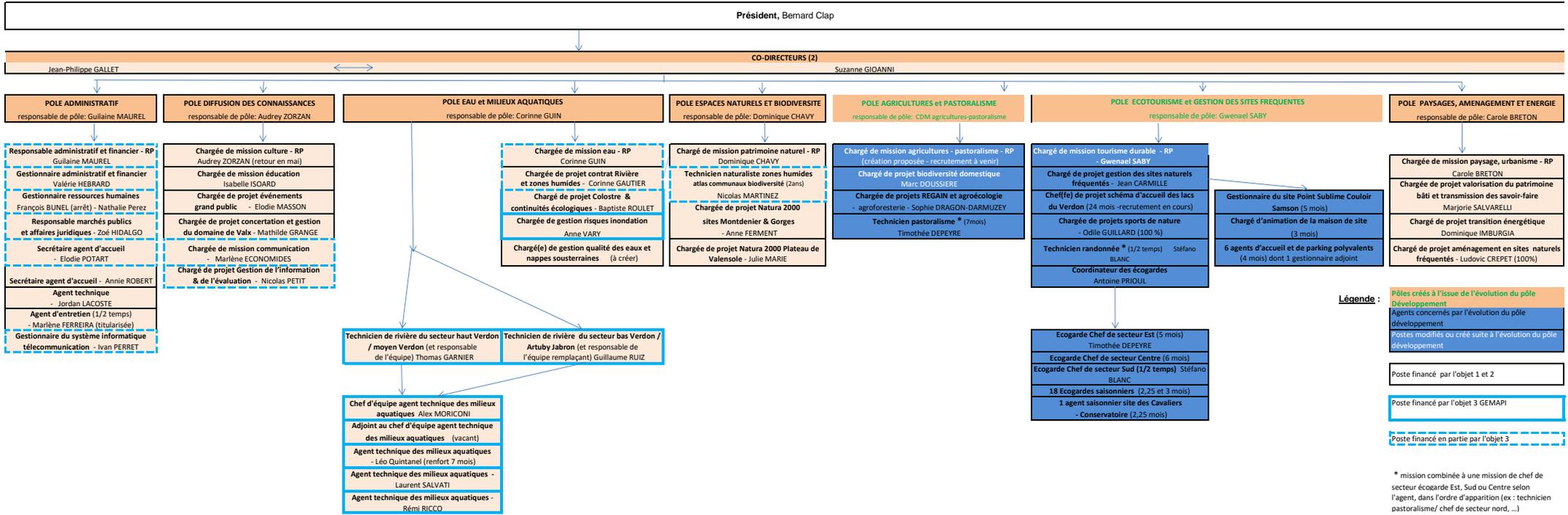
*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président :
Bernard CLAP



ORGANIGRAMME du SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON - PROJET au 1er avril 2022



L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle des fêtes de Castellane à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 +	45
Total des voix : 125		

Date de convocation :
18/03/2022

Délibération n°
22_03_CS3_12

Etaient présents :

21 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN : Aiguines ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Liliane MONTALAND** : Bargème ; **Corine PELLOQUIN** : Bauduen ; **Aurélia CARTON** : Blieux ; **Amélie ROUVIER** : Brenon ; **Philippe MARANGES** : Castellane ; **Annick BATTESTI** : La Bastide ; **Jean-Charles OEIL** : La Garde ; **Jean-Claude MIVIELLE** : La Martre ; **Christine NEURY** : La Palud sur Verdon ; **Jean-Paul ROUX** : Le Bourguet ; **Pierre TAMBOURIN** : Moissac Bellevue ; **Gérard BOUIX** : Peyroules ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Nicolas STAMPFLI** : St Laurent du Verdon ; **Nicole MOULIN** : Ste Croix du Verdon ; **Bernard CLAP** : Trigance ; **Bernard MAGNAN** : Valensole.

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : **Yana BREZINA** : La Roque Esclapon ; **Bruno BICHON** : Thorame-Basse.

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : **Jean-Charles BORGHINI**, **Sophie VAGINAY RICOURT**

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN : Dracénie Provence Verdon Agglomération ; **Christophe BIANCHI** : Durance Luberon Verdon Agglomération ; **Michèle BIZOT-GASTALDI et François GERIN-JEAN** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière.

Ont donné pouvoir :

8 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Bernard CLAP** ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Jean-Marie PAUTRAT** ; **Patrick ROY** (Roumoules) à **Nicolas STAMPFLI** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Jacques ESPITALIER** ; **Gilles LOMBARD** (Ginasservis) à **Paul CORBIER** ; **Alina ORANGE** (Les Salles sur Verdon) à **Antoine FAURE** ; **Lucie GOSSMAN** (St Martin de Brômes) à **Bernard MAGNAN** ; **Gérard LAGARDE** (Riez) à **Amélie ROUVIER**.

7 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) à **Liliane MONTALAND** ; **Claude CHAILAIN** (Lambruisse) à **Philippe MARANGES** ; **Mélanie SOULLE** (Montmeyan) à **Corinne PELLOQUIN** ; **Gilles MEGIS** (Durance Luberon Verdon Agglomération) à **Christophe BIANCHI** ; **Martine ZERBONE** (Draguignan) à **Annick BATTESTI** ; **Jean FLORIMOND** (Communauté de communes Pays de Fayence) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Alain SAVARY** (St Paul lez Durance) à **Bruno BICHON**

1 représentant de la Région porteur de 18 voix : **Georges BOTELLA** à **Sophie VAGINAY RICOURT**.

EVOLUTION DE FICHES DE POSTES ET DU TABLEAU DES EFFECTIFS DECOULANT DE L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DES SERVICES
annule et remplace la délibération enregistrée en préfecture le 8 avril 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale

Vu la délibération du comité syndical en date du 17 décembre 2022 modifiant le projet d'équipe et l'organigramme

Vu l'avis rendu par le comité technique placé auprès du Centre de gestion des Alpes de Haute Provence en date du 17 mars 2022

Le Président expose,

BUDGET PARC :

Pour traduire l'évolution de l'organisation des services précédemment votée par le comité syndical, il est nécessaire de faire évoluer le tableau des effectifs et les fiches de postes des agents concernés de plusieurs manières :

1. Pour renforcer l'équipe dédiée aux questions agricoles il est proposé de :
 - **Faire évoluer le poste de Chargé de mission agriculture actuel** (en charge de la biodiversité domestique) **en un poste de Chargé de projet biodiversité domestique**. L'agent occupant ce poste, animateur territorial principal 1^{ère} classe, a été associé à la réflexion sur l'évolution des besoins de la structure et consulté sur l'évolution de ses souhaits professionnels lors de son entretien professionnel. La proposition d'évolution de sa fiche de poste a été discutée suite à l'entretien, avec lui, son responsable de pôle et la direction pour préparer également l'évolution de l'organisation du pôle proposée.
 - **Créer un emploi permanent d'ingénieur territorial (et d'un poste à l'organigramme) de « Chargé de mission agriculture et pastoralisme – Responsable de pôle »** qui assumera l'encadrement des agents du nouveau pôle, et dont le profil est le suivant :
 1. Le.la chargé.e de mission agricultures-pastoralisme est amené.e à assurer, en lien direct avec le.la Vice-président.en charge de la commission agricultures et pastoralisme la déclinaison de la stratégie agricole de la Charte, la préparation et l'animation de la commission, la programmation des actions et la recherche des moyens nécessaires, notamment en réponse à des appels à projets.
 2. Sa fonction de management intermédiaire, en tant que responsable de pôle, consiste à accompagner les agents de son pôle, en optimisant les procédures, contrôlant et évaluant l'emploi des ressources, en mobilisant et en faisant évoluer les compétences professionnelles des agents. Il.elle assure notamment les entretiens professionnels annuels, la gestion du temps de travail (plannings, congés, répartition des tâches...). Il.elle a donc un rôle de supérieur hiérarchique pour les agents situés dans son pôle. Ils.Elles participent au comité de direction ainsi qu'à toutes les instances décisionnelles du Parc (comité syndical, bureau), aux réunions internes des vices présidents (intercommission) et peuvent participer au besoin aux instances consultatives (conseil scientifique, conseil de développement, groupe de travail...).
 3. Le.la chargé.e de mission, responsable de pôle est chargé.e de mettre en œuvre ou de coordonner et accompagner les agents du pôle dans la mise en œuvre des actions qui découlent de la stratégie agricole de la Charte, dont les actions actuelles sont :
 - Favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs en préservant les savoir-faire et les infrastructures agricoles patrimoniales. Suite à l'expérimentation d'une démarche d'accompagnement à l'installation hors cadre (intitulée « espaces-test »), l'action du Parc s'est concentrée sur son rôle de PPA dans le but de porter à connaissance et de peser sur la prise en compte des enjeux agricoles et pastoraux dans les démarches de planification (PLU, SCOT) et dans les projets d'aménagements (centrales photovoltaïques...). Cette mission se fait en appui de la chargée de mission urbanisme et se traduit souvent par des avis (ex en CDPNAF...). Cet axe a vocation à être élargi en lien avec les différents partenaires de l'installation et du foncier.
 - Soutenir un pastoralisme viable, indispensable à la vie des communes et à la diversité des paysages : cela passera par l'animation du groupe de travail Pastoralisme du Parc et la mise en œuvre ou l'accompagnement du technicien pastoralisme (mi-temps) des actions de soutien au pastoralisme (bergers d'appui, réseau radio...), de réouverture de milieux pastoraux (opération « Campas » en cours), de sensibilisation pour réduire les conflits d'usages (randonneurs/chiens de protection...) et également par l'animation, en lien avec le pôle biodiversité du Parc, du Programme Agro-Environnemental Climatique (PAEC).
 - Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles face aux contraintes économiques, aux défis du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité. Cet objectif est principalement animé par la chargée de projet agro-écologie (en charge de la démarche REGAIN) à laquelle le.la chargé.e de mission apportera son appui (participation à la gouvernance, articulation et mise en cohérence avec les autres actions) mais également d'autres démarches d'intégration de l'arbre dans des systèmes diversifiés (fruitiers...)
 - Reconnaître et valoriser les métiers, les pratiques engagées pour la nature et les produits agricoles répondants aux besoins alimentaires locaux. Cet objectif se traduit par la participation aux programmes alimentaires territoriaux portés par les EPCI du territoire et notamment en développant des actions d'animation et de sensibilisation (en lien avec l'équipe éducation), par l'appui aux projets de circuits courts (ex : marchés paysans) et l'animation de la ferme caprine pédagogique développée sur le domaine de Valx. Il s'agit également d'utiliser la marque « valeurs parc » pour soutenir ou reconnaître les productions agricoles en phase avec les valeurs de la Charte. Cette thématique s'appuie notamment sur les missions développées par le chargé de projet biodiversité domestique (programme de conservation et transmission des savoir-faire agricoles dans leurs aspects techniques, alimentaires, organisationnels, sociaux...) .

PROFIL :

* Savoirs :

- Connaissance et maîtrise des grands principes d'agronomie
- Connaissance généraliste des filières économiques agricoles du territoire et de leurs systèmes de valorisation (céréales, PAM, miel, viande ovines...)
- Appréhension des politiques publiques en matière de développement rural, agricole et environnement, et notamment de la politique agricole commune et des outils de développement rural
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales et du développement local
- Bonne connaissance des mécanismes juridiques et fonciers régissant l'activité agricole en milieu rural
- Connaissance des acteurs du domaine de l'agriculture, de l'environnement, du pastoralisme...
- Organisation, objectifs et enjeux du parc naturel régional
- Outils et techniques d'urbanisme et d'aménagement en milieu rural (PLU, SCOT)
- Règles des marchés publics
- Principes de l'aménagement du territoire et du développement durable

* Savoir-faire :

- Stratégie : Capacité à appréhender un grand territoire dans une vision prospective et stratégique et aptitude à intégrer les enjeux d'un territoire et le jeu complexe des acteurs. Vision transversale des politiques et des projets
- Capacité à dégager des priorités pour structurer un programme d'action et concrétiser l'inscription du territoire dans des dispositifs législatifs ou financiers
- Animation : capacité à organiser des rencontres et à créer des liens entre des acteurs ayant des cultures et motivations différentes pour trouver un consensus ou faire naître des dynamiques communes grâce à des techniques et à des outils adaptés. Ce qui requiert des techniques de médiation, négociation et de communication
- Aide à la décision : capacité à apporter des connaissances, des exemples, des analyses pour aider les élus et certains responsables non élus à prendre du recul et à décider dans le cadre d'un projet de territoire. Aisance à l'écrit comme à l'oral (argumentation de recommandations et d'avis)
- Capacité d'analyse : réalisation de diagnostics et d'évaluations + Maîtrise des outils et des techniques d'urbanisme et d'aménagement. Suivi de l'actualité, veille réglementaire
- Ingénierie et conduite de projet de sa formulation à la réalisation jusqu'à son évaluation afin de répondre, sur un territoire, à la demande d'un public identifié. Capacité à travailler en mode projet pour les actions d'envergure. Capacité à organiser et suivre le travail d'une ou plusieurs personnes, si nécessaire. Gestion administrative (demande de subventions, montage des cahiers des charges, commande publique)
- La production de connaissances : être capable de faire émerger de la connaissance sur le territoire pour en faciliter la compréhension partagée, pour réduire les écarts entre les perceptions et la réalité, en proposant de nouveaux regards et en ouvrant de nouveaux possibles.
- Maîtrise des outils informatiques : traitement de texte, tableur, notions de SIG
- Permis B obligatoire

* Savoir-être :

- Ecoute et posture constructive auprès des acteurs, dialogue, pédagogie et sens de la négociation
- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire, s'intégrer dans le cadre de travail et de décision de la structure, faire preuve de respect envers ses collègues, ses partenaires
- Aptitude à travailler avec des élus
- Pédagogie voire diplomatie
- Pugnacité, ténacité
- Autonomie, prise d'initiative et implication
- Capacité de prise d'initiative
- Sens de l'organisation : rigueur, méthode, être efficace, économiser son temps et celui des autres (éviter les doublons, être précis dans les sollicitations, ...)
- Ouverture aux approches complexes : travailler à la coopération aussi bien en interne qu'en externe, pour favoriser les approches territoriale et transversale
- Responsabilité de ses actes, de ses productions,
- Volonté d'évoluer, de se former tout au long de sa carrière,

Cet emploi permanent sera ouvert aux grades d'ingénieur et d'ingénieur principal.

2. Pour permettre la bonne gestion du nouveau pôle Ecotourisme et gestion de sites, il est proposé de :

- **Faire évoluer le poste de Chargé de mission tourisme actuel** pour lui confier la fonction de Responsable de pôle du nouveau pôle. Sa fiche de poste va donc évoluer pour prendre en compte ce nouveau rôle d'encadrement des agents du pôle pour environ 30% de son temps de travail. Elle sera modifiée en conséquence pour dégager le temps de travail nécessaire

3. Pour ne pas faire faire augmenter l'effectif permanent de la collectivité, il est proposé de :

- **Supprimer l'emploi permanent d'Attaché intitulé « Chargé de Mission Développement durable »** (modifié par délibération du 18/11/2014) **et le poste ad hoc à l'organigramme à compter du 1^{er} avril 2022**. La fonction de responsable de pôle qui lui était confiée n'a plus de raison d'être du fait de l'évolution du pôle développement.

- Cette suppression compensant la création d'un nouvel emploi, l'effectif permanent de la collectivité resterait inchangé. Cet emploi est actuellement vacant depuis le 10 janvier 2022. Cette suppression n'aura donc pas d'impact sur un agent.

BUDGET annexe GEMAPI :

- Création d'un emploi permanent Technicien Rivière secteurs haut et moyen Verdon pour permettre la titularisation de l'agent actuellement en poste en CDI qui vient de réussir le concours.

Comme évoqué lors du DOB, l'emploi existant actuellement a été transféré lors de l'intégration des agents du SIVU sous statut contractuel et fait partie des besoins permanents du syndicat pour mettre en œuvre la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant. Il complète l'emploi permanent existant de Technicien de rivière du secteur bas Verdon / Artuby Jabron. Son financement est assuré par les cotisations des intercommunalités et une subvention de l'agence de l'eau.

La proposition de création de cet emploi permanent qui pourrait être pourvu par tous les grades de technicien territorial a pour but de pérenniser l'agent en poste en CDI qui vient de réussir le concours de technicien territorial. Les missions du technicien de rivière resteraient les mêmes qu'actuellement. **Cette création d'emploi permanent est sans conséquence sur le nombre d'agents présents à l'année dans les effectifs du syndicat et affectés au budget GEMAPI.**

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- Approuvent l'évolution du poste de Chargé de mission agriculture actuel en un poste de Chargé de projet biodiversité domestique
- Décident la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial de « Chargé de mission agriculture et pastoralisme – Responsable de pôle », pouvant être pourvu par un agent au grade d'ingénieur ou ingénieur principal du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et disent, qu'à défaut de candidature d'un agent titulaire répondant au profil de poste, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel,
- Décident la suppression de l'emploi permanent d'Attaché intitulé « Chargé de Mission Développement durable » du tableau des effectifs et le poste ad hoc à l'organigramme
- Décident la création d'un emploi permanent de Technicien Rivière secteurs haut et moyen Verdon, pouvant être pourvu par un des grades du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Président :
Bernard CLAP

